

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019**

Date de convocation et d'affichage : 05 juillet 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 02.

**Présents :**

**Mmes** BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Représentés :** TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, URBAIN Sandrine à ROBLET Bernard, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, SAUVAGE Philippe à MOCQUERY Bernard, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, DUQUESNOY Olivier à ROUSSELOT Nicole, ARNAUD Jean-Jacques à LEIX Jean-François, MOSER Alain à RABAT-ARTAUD Nadia, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à LE CORRE Marie, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, HONORE Nicolas à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à BOISSEAU Dominique, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MENUET Gérard à BAUDOUX Bruno, OUADAH Karima à ROUVRE Annie, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à PORTIER-GUENIN Françoise, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

**Excusés :** DESROUSSEAU Pascal, GERARD Fabien, RESLINSKI Jean-François, GRIENENBERGER Daniel, REHN Yves, CHAPLOT Roland, BACHMANN Jean-Marie, TRUELLE Hubert, GACHOWSKI Jacques, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, SPILMANN Marcel, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

**Absents :** FEVRE Dolly, PARIGAUX Jean-Louis, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, BAILLY Jean-Marie, MANDELLI François, COURTOIS Jean-Christophe, LANDREAT Pascal

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°45</b>	<b>Patinoire des 3 Seine - Avenant n°3 à la convention de délégation de service public</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Bernard ROBLET</b>

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
90	112	112			

**Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

**PATINOIRE DES 3 SEINE  
AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Annexe : avenant n°3 a la convention de délégation de service public

**Exposé :**

Depuis 2013, Troyes Champagne Métropole dispose sur son territoire d'une patinoire communautaire, la Patinoire des 3 Seine, équipement dédié à la fois à la pratique sportive comme de loisirs.

Cet équipement est géré en délégation de service public par la société EQUALIA qui a confié le contrat à une société dédiée, THETIS.

L'article 23 du contrat « Tarification, indexation et modification de la structure tarifaire » fixe la formule d'indexation des tarifs tout en faisant référence à des indices.

Cet article a fait l'objet d'une modification par avenant n°1 le 6 janvier 2015 afin de modifier la formule et les indices de cette indexation annuelle fixée au 30 juin de chaque année.

Il s'avère que deux des indices visés dans le tableau « Salaires et Electricité » ont disparu et doivent être modifiés.

Par ailleurs, il a été constaté une erreur matérielle de report de durée du contrat dans le tableau de l'article 24-1 de la convention initiale qu'il convient de corriger.

Ces deux modifications doivent faire l'objet d'un avenant ci-annexé.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la Patinoire des 3 Seine ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer l'avenant et à prendre toutes dispositions et tous actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote







CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
EXPLOITATION DE LA PATINOIRE COMMUNAUTAIRE DES 3 SEINE

AVENANT N°3

Entre :

Troyes Champagne Métropole, sis 1 place Robert Galley 10000 TROYES, représenté par son Président François Baroin, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil communautaire n° X du XX juillet 2019, ci-après dénommé « Troyes Champagne Métropole ».

Et :

La SARL Thetis, sise 12 boulevard Jules Guesde, représentée par sa gérante, Madame Valérie de Rochechouart, ayant tous pouvoirs pour ce faire, ci-après dénommée « le délégataire » ou « l'exploitant »

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule**

Par décision du Conseil Communautaire du 21 novembre 2013, la société Equalia a été choisie pour assurer l'exploitation de la patinoire des 3 Seine à compter du 5 décembre 2013 et pour une durée de 6 années et 26 jours dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Le contrat de délégation a ensuite été entièrement transféré à une société dédiée la SARL THETIS.

L'article 23 « Tarification, indexation, et modification de la structure tarifaire » prévoit en son point 1- une formule d'indexation des tarifs au 30 juin de l'année concernée, faisant référence à des indices.  
Cet article a fait l'objet d'une modification par avenant n°1 article 1 du 6 janvier 2015. Cet avenant a défini les indices de référence et une nouvelle formule d'indexation des tarifs annuels.

Deux de ces indices visés ayant disparu, l'INSEE renvoie sur de nouveaux indices.

Le même article de la convention de délégation de service public prévoit qu'en cas de disparition des indices ou références de cette formule ou de suppression de leur publication, les parties conviennent par avenant du choix d'autres indices ou références et d'une formule de raccordement.

Le présent avenant a pour objet de préciser ces nouveaux indices et la formule de raccordement.

**Article 1 : Tarification, indexation et modification de la structure tarifaire**

- a- Remplacement des indices  
La série des indices Salaires (S) et Electricité(E) de l'article 23.1 du contrat, complété par l'article 1 de l'avenant 1 du 9 janvier 2015.

Indice	Intitulé	Identifiant INSEE	Valeur et date de référence
Salaires (S)	Indice trimestriel des salaires mensuels de base de l'ensemble des salaires – Activités récréatives, culturelles et sportives	1567451	Valeur de base 108,8 (ref : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2013)
Electricité (E)	IP de production de l'industrie pour le marché français	001652618	Valeur de base 104,9 (ref :mai 2013)

sont remplacés par

Indice	Intitulé	Identifiant INSEE	Valeur et date de référence des indices arrêtés	Coefficient de raccordement calculé selon la méthode indiquée au b)
Salaires (S)	Indice des salaires de base Arts, spectacles et activités récréatives	10562684	Valeur de base 108,8 (ref : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2013)	Valeur qu'on a calculée soit 1,151
Electricité (E)	Indice de prix de production de l'industrie pour le marché français – Electricité, transport et distribution d'électricité	10534418	Valeur de base 104,9 (ref :mai 2013)	Valeur qu'on a calculée soit 1,112

- b- Formule de raccordement  
Conformément aux instructions de l'INSEE, au cas où une série chronologique est arrêtée, un coefficient de raccordement est calculé en prenant :

- La dernière valeur définitive de la série arrêtée (Va)
- La valeur définitive de la série poursuivante à la même date (VPd)

Le calcul consiste à effectuer l'opération suivante :  
 $VPd / Va =$  coefficient de raccordement calculé (C).

c- La formule est inchangée

$$C = 0.10 + 0.90 \left[ 0.379 \left( \frac{S}{S_0} \right) + 0.009 \left( \frac{E}{E_0} \right) + 0.232 \left( \frac{EI}{E_{I0}} \right) + 0.300 \left( \frac{FSD1}{FSD1_0} \right) \right]$$

**Article 2 :**

Suite à une erreur matérielle constatée à l'article 24-1 de la convention initiale du 4 décembre 2013, reprise dans l'avenant n°1 du 9 janvier 2015, concernant le Tableau relatif à l'équilibre économique de la délégation, et afin d'être conforme à l'article 3 Durée, qui fixe la fin du contrat au 31 décembre 2019, il convient de modifier la dernière période du tableau comme suit :

Initialement

Du	Du	Du	Du	Du	Du
05/12/2013	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019
AU	AU	AU	AU	AU	AU
31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/08/2019

Par avenant n°3

Du
01/01/2019
AU
31/12/2019

**Article 3 :**

Les autres clauses du contrat de Délégation de service public demeurent inchangées.

Pour Troyes Champagne Métropole  
Le Président  
François Baroin

Pour la société  
Le Gérant  
Valérie de Rochechouart